



Allaman, le 20 juillet 2020

Préavis municipal N° 3/2020

Transformation du Conseil Général en Conseil Communal

Au Conseil général d'Allaman

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous nous référons à la motion du 9 décembre 2019 déposée au Conseil Général, approuvée par le Législatif et transmise à la Municipalité pour traitement.

Suite à cela, la Municipalité a décidé de présenter un préavis afin que le sujet d'une éventuelle transformation du Conseil Général en Conseil Communal soit décidée par le Législatif en place, soit le Conseil Général.

Explications sur l'implication d'un Conseil Communal

Afin d'être membre du Conseil Général, toute personne doit être **assermentée par le/la Président(e)** du Conseil au début ou en cours de législature. Par contre, afin de devenir membre d'un Conseil Communal, les personnes doivent être **élues par les citoyens**.

Les membres élus représentent les citoyens au niveau du Législatif. Cela signifie que les personnes seraient inscrites sur une liste aux prochaines élections communales. Selon le projet de règlement ci-annexé, il y aurait des sièges pour **30 conseillers communaux et 7 suppléants**.

Suppléant signifie qu'en cas de départ d'un Conseiller Communal, le suppléant est immédiatement **sollicité pour le remplacer**. En pratique, on relève 10 à 20% de mouvement chez les conseillers.

Forme d'élection : Tous les 5 ans, le corps électoral est convoqué pour procéder à l'élection des membres du Conseil Communal selon le système majoritaire à deux tours. Les prochaines élections sont prévues le 7 mars 2021.

Passer à un Conseil Communal revêt **une forme encore plus astreignante et importante sur le plan de l'engagement personnel** car les membres sont en contact permanent avec la Municipalité, ce qui signifie un engagement des Conseillers dans une, voire plusieurs commissions. Ceci aurait un impact sur le **nombre de Conseils** par année qui serait plus élevé (voir tableau ci-annexé), soit 6 Conseils avec la remise des préavis par la Municipalité **ramenée de 5 semaines à 3 semaines**.

L'**impact financier** n'est pas à négliger non plus car les Conseillers Communaux sont indemnisés lors de chaque Conseil et chaque séance de commission.

Au niveau du Bureau du Conseil Communal, l'engagement et le travail dans la partie administrative sont augmentés, même si cette dernière peut être allégée par le biais de l'informatique.

Au niveau de la Municipalité, il y a aussi une augmentation du temps de travail dans l'exercice du mandat.

Cela signifie en terme financier, une augmentation du budget sur les postes du Conseil et de la Municipalité en relation avec les vacances, et une révision des tarifs en place.

Le référendum communal

Cet élément n'est pas connu dans le Conseil Général alors que le citoyen peut actionner cette mesure dans un Conseil Communal. En effet, du fait que le citoyen ne peut pas participer aux séances du Conseil Communal (limitées à 30 membres), il peut exercer un référendum sur les décisions prises par le Législatif.

Le référendum communal a aussi un impact sur les projets de la Municipalité qui doit, selon l'importance de ces derniers, convoquer ce que l'on appelle **une Assemblée de Commune** (plus connue sous la forme d'une présentation publique) avant le traitement des préavis par le Conseil Communal. Ceci dans le but d'informer toute la population et d'éviter le dépôt d'un référendum communal en raison d'un manque de communication.

Délai au 30 septembre 2020 et procédure :

En raison du Covid-19 et des implications pour les communes, le Conseil d'Etat a prolongé le délai au 30 septembre 2020 pour les communes qui souhaiteraient voir muter le Conseil Général en Conseil Communal, cela pour permettre également aux services de l'Etat la prise en compte de l'organisation et du matériel de vote pour les prochaines élections prévues le 7 mars 2021. C'est la raison pour laquelle, le Conseil Général d'Allaman devra décider sur le principe de passer ou pas à un Conseil Communal lors de la séance du Conseil du 7 septembre 2020. Ensuite, et en cas d'acceptation, le règlement définitif du Conseil Communal devra être approuvé par le Conseil Général en place, puis par le SCL (Service des Communes et du Logement de l'Etat de Vaud).

Afin que les Conseillers et Conseillères puissent décider en toute connaissance de cause, les éléments suivants sont annexés au Préavis :

- Tableau indiquant les différences entre un Conseil Général et un Conseil Communal.
- Tableau montrant les pratiques en place dans les communes avoisinantes.
- Projet de règlement du Conseil Communal (qui doit encore être défini sur tous les points et être accepté par le SCL (Service des Communes et du Logement de l'Etat de Vaud), après avoir obtenu l'aval du Conseil Général).
- Contre-projet de la Municipalité dans le cadre du Préavis municipal N° 3/2020.

Conclusion

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir vous prononcer sur la transformation du Conseil Général en Conseil Communal.

Décision

Le Conseil Général d'Allaman

- Vu le Préavis municipal N° 3/2020 et ses annexes,
- Entendu le rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier cet objet,
- Entendu le rapport de la Commission des Règlements chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Décide

d'accepter ou de refuser le Préavis N° 3/2020, soit la transformation du Conseil Général en Conseil Communal, tout en sachant que le règlement définitif en cas de transformation du Conseil Général en Conseil Communal sera présenté et approuvé par le Conseil Général le moment venu.

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, et en remerciant par avance le Conseil Général, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Préavis délibéré et adopté en séance de Municipalité du 20 juillet 2020, pour être soumis au Conseil Général d'Allaman le 7 septembre 2020.

Au nom de la Municipalité



Le Syndic
Patrick Guex



La Secrétaire
Murielle Gilly